

Usurpation d'identité!



CONSEILS EN GESTION DE PATRIMOINE

Document d'entrée en relation

Des professionnels s'engagent
pour votre patrimoine.

DES SPÉCIALISTES POUR VOTRE PATRIMOINE

Le métier de conseil en gestion de patrimoine consiste à assister, conseiller et guider celles et ceux, particuliers comme entreprises, qui désirent un conseil personnalisé sur l'organisation de leur patrimoine et les investissements qu'ils souhaitent réaliser.

Spécialistes du patrimoine, les conseils en gestion de patrimoine (CGP) offrent un service à haute valeur ajoutée, permettant l'optimisation du patrimoine de leurs clients.

Ne dépendant d'aucun réseau, banque ou compagnie d'assurance, les CGP ont la liberté de proposer, en toute objectivité, les solutions les plus adéquates.

LEURS COMPÉTENCES SONT PLURIELLES :

- ◆ Conseil patrimonial et fiscal
- ◆ Conseil en investissements financiers
- ◆ Placements financiers et contrats d'assurance (vie, capitalisation, retraite, etc.)
- ◆ Investissements immobiliers et courtage en crédit
- ◆ Prévoyance

Leurs interventions peuvent être rémunérées sous la forme d'honoraires dont les modalités sont précisées par une lettre de mission préalablement acceptée par le client ou par une rémunération liée aux investissements.

LA RELATION DE CONFIANCE, QUI S'ÉTABLIT, AU FIL DU TEMPS, ENTRE LES CONSEILS EN GESTION DE PATRIMOINE ET LEURS CLIENTS, EST FONDÉE SUR LA CONFIDENTIALITÉ ET S'INSCRIT DANS LA DURÉE.



Produits de placement diversifiés :

Options Classique, Premium, Gold et VIP : Choisissez l'option qui correspond le mieux à vos objectifs financiers et à votre profil d'investisseur.

Diversification des investissements :

Nous vous offrons un large éventail de produits de placement, y compris des devises, des actions, des indices, des métaux précieux, des matières agricoles, de l'hydrogène, des crypto-monnaies, de l'intelligence artificielle et de la bio-technologie.

Stratégies de risque personnalisées :

Risque faible, modéré, élevé : Choisissez la stratégie de risque qui correspond le mieux à votre tolérance au risque et à vos objectifs de rendement. Nos conseillers en gestion de patrimoine vous aideront à élaborer une stratégie d'investissement adaptée à votre profil.

Informations complémentaires :

Plateforme en ligne : Accédez à une plateforme en ligne conviviale pour suivre la performance de vos investissements en temps réel et accéder à des rapports détaillés sur vos placements.

Options de retraits flexibles : Nous vous offrons la possibilité d'effectuer des retraits mensuels, trimestriels ou annuels selon vos besoins financiers.

Accès à des rapports réguliers : Nous vous fournissons des rapports réguliers sur la performance de vos investissements, les frais facturés et les prélèvements effectués.



Expertise professionnelle : Notre équipe de conseillers en gestion de patrimoine possède une vaste expérience dans le secteur financier. Nous mettons notre expertise à votre service pour vous aider à atteindre vos objectifs financiers.

Transparence : Chez LGT Bank AG, nous croyons en la transparence totale. Nous vous fournissons des informations claires et complètes sur nos produits, nos tarifs et notre politique de gestion des risques.

Sécurité des fonds : La sécurité de vos fonds est notre priorité absolue. Nous travaillons avec des fonds de placement français et européens réputés, et vos fonds sont placés sur des comptes ségrégués pour assurer leur protection.

Accompagnement personnalisé : Chaque client est unique, c'est pourquoi nous vous offrons un service personnalisé adapté à vos besoins spécifiques. Notre équipe est à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous aider à prendre des décisions éclairées en matière d'investissement..

EN ADHÉRANT À LA CHAMBRE, LES CONSEILS EN GESTION DE PATRIMOINE SIGNENT UN CODE DE DÉONTOLOGIE ET S'ENGAGENT À :

- ♦ Respecter les dispositions réglementaires et la déontologie tant à l'égard de leurs clients que de leur environnement professionnel.
- ♦ Agir avec loyauté, compétence et diligence au mieux des intérêts de leurs clients.
- ♦ Maintenir en permanence leurs connaissances et leurs compétences au niveau requis par l'évolution des techniques et du contexte économique et réglementaire.
- ♦ S'enquérir de la situation de leur client, de leur expérience et de leurs objectifs, afin d'avoir une approche patrimoniale globale pour formuler un conseil.
- ♦ Avoir recours à d'autres professionnels quand l'intérêt du client l'exige.
- ♦ Communiquer de manière appropriée les informations utiles à la prise de décision par leurs clients, ainsi que celles concernant les modalités de leur rémunération.
- ♦ Respecter le secret professionnel.

